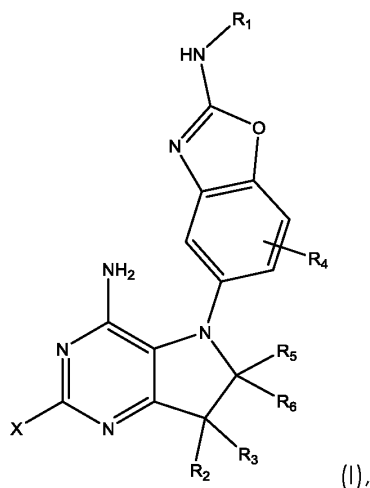


REVENDEICATIONS

1. Composé inhibiteur de mTOR de formule générale (I)



ou un de ses sels pharmaceutiquement acceptables, dans laquelle :

R₁ représente un atome d'hydrogène, un radical alkyle en C₁-C₃,
5 cyclopropyle ou acyle ;

R₂ et R₃ représentent, indépendamment l'un de l'autre, un atome
d'hydrogène, un atome d'halogène choisi parmi Cl ou F, un radical alkyle en
C₁-C₆ linéaire ou ramifié, interrompu ou non par un hétéroatome O, S, ou -NR₇,
et non substitué ou substitué par un cycloalkyle ou un hétérocycloalkyle en
10 C₃-C₅ ou un cycle aromatique/hétérocycle non substitué ou mono- ou poly-
substitué par un atome d'halogène choisi parmi Cl, F ou un radical -OH,
méthyle (Me), -OMe, ou forment ensemble un cycle ou un hétérocycloalkyle
en C₃-C₆ ;

étant entendu que R₂ et R₃ ne représentent pas tous deux un atome
15 d'halogène ;

avec R₇ représentant un atome d'hydrogène, un radical alkyle
en C₁-C₃, acyle, ou carboxyalkyle en C₁-C₄ ;

R₄ représente un atome d'hydrogène, un atome d'halogène choisi
parmi F, Cl, Br, un radical -OR₈, alkyle en C₁-C₃, cyclopropyle ;

20 avec R₈ représentant un atome d'hydrogène, un radical alkyle
en C₁-C₃, cyclopropyle ou acyle ;

R₅ et R₆ représentent, indépendamment l'un de l'autre, un atome d'hydrogène, un radical alkyle en C₁-C₃, cyclopropyle ou forment ensemble un carbonyle ou un cycle en C₃-C₄ ; et

X représente un atome d'hydrogène, ou un radical -NH₂, -OH, méthyle.

5

2. Composé inhibiteur de mTOR de formule (I) selon la revendication 1, ou un de ses sels pharmaceutiquement acceptables, dans laquelle :

R₁ représente un atome d'hydrogène ;

10 R₂ et R₃ représentent, indépendamment l'un de l'autre, un atome d'hydrogène, un radical alkyle en C₁-C₄ linéaire ou ramifié, interrompu ou non par un hétéroatome S ou -NR₇, ou forment ensemble un hétérocycloalkyle en C₄ ;

avec R₇ représentant un radical acyle, carboxytertiobutyle ;

R₄ représente un atome d'hydrogène ;

15 R₅ et R₆ représentent, indépendamment l'un de l'autre, un atome d'hydrogène, un groupe méthyle, ou forment ensemble un carbonyle ; et

X représente un atome d'hydrogène.

20 3. Composé inhibiteur de mTOR de formule (I) selon l'une des revendications 1 ou 2, ou un de ses sels pharmaceutiquement acceptables, dans laquelle :

R₁ représente un atome d'hydrogène ;

R₂ représente un groupe méthyle ;

25 R₃ représente un radical alkyle en C₁-C₄ linéaire ou ramifié, interrompu ou non par un hétéroatome S ;

R₄ représente un atome d'hydrogène ;

R₅ et R₆ représentent un atome d'hydrogène ; et

X représente un atome d'hydrogène.

30 4. Composition comprenant, dans un milieu physiologiquement acceptable, un composé inhibiteur de mTOR de formule (I) selon l'une des revendications 1 à 3 ou un de ses sels pharmaceutiquement acceptables.

5. Composition selon la revendication 4, caractérisée en ce qu'elle comprend entre 0,001% et 5% dudit composé en poids du poids total de la composition.

5 6. Composition selon la revendication 4 ou 5, caractérisée en ce qu'elle est sous une forme adaptée pour une administration par voie orale ou topique.

7. Composition selon la revendication 6, caractérisée en ce qu'elle est
10 sous une forme adaptée pour une administration par topique.

8. Composition selon l'une des revendications 4 à 7, pour son utilisation en tant que médicament.

15 9. Composition selon la revendication 8, pour son utilisation dans le traitement des maladies impliquant une enzyme mTOR à activité sérine-thréonine kinase.

10 10. Composition selon la revendication 9, pour son utilisation dans le traitement des affections dermatologiques liées à un trouble de la kératinisation avec une composante proliférative, inflammatoire et/ou immuno-allergique telles que le psoriasis, la dermatite atopique, la kératose actinique, ou l'acné.

25 11. Composition selon la revendication 10, pour son utilisation dans le traitement de la dermatite atopique.

12. Composition selon la revendication 11, pour son utilisation dans le traitement de la composante inflammatoire de la dermatite atopique.

30